

17-23

Département du Doubs
Mairie de BADEVEL
16 Grande Rue – 25490 BADEVEL

Membres en exercice :	12	-	Présents :	07	-	Votants :	12
------------------------------	----	---	-------------------	----	---	------------------	----

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 31 mars 2023

Date de convocation	Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,
Date d'affichage	s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses

20 mars 2023

20 mars 2023

séances sous la présidence de M. GOMES Samuel, Maire.

L'an deux mille vingt trois, le 31 mars, le conseil municipal étant assemblé en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Samuel GOMES, Maire.

Étaient présents : M. Samuel GOMES, Mme Joëlle TSCHUDI, M. Pascal GALLIOT, M. Sébastien GADOT, M. Azzedine AZZOU, Mme Armelle LE GAL, Mme Pamela GRIDEL.

Étaient absents excusés avec procuration : Mme Christelle PERRIN (donne procuration à M. Azzedine AZZOU), M. Jean-Pierre SCHWARTZ (donne procuration à M. Pascal GALLIOT), Mme Nadège ZIMMERMANN (donne procuration à M. Sébastien GADOT), M. Fabien BARI (donne procuration à Mme Pamela GRIDEL), Mme Patricia FALLENOT (donne procuration à Mme Joëlle TSCHUDI).

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire M. Sébastien GADOT.

VOTE POUR L'ACQUISITION D'UNE PARCELLE SECTION AC 494 RUE DES CITES Délibération N°17-23

Monsieur le Maire rappelle le contexte du projet « BADEVEL Living Lab Badevel H2-Bois » et énonce que ce projet labellisé dans le cadre de l'AMI Démonstrateur de Ville Durable prévoit l'aménagement d'un éco-lotissement sur la parcelle AC 367 et nécessite de réaliser un accès routier sur la rue des Beaux Prés afin de pouvoir accéder à la future nouvelle rue du lotissement. Afin de réaliser cet accès à l'éco-lotissement permettant le passage des véhicules légers et bennes à ordures, il est nécessaire d'acquérir une bande d'une largeur d'environ 6 mètres de large au sud de la parcelle AC 494.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la propriétaire de la parcelle AC 494 a d'ores et déjà validé le principe de la vente au profit de la commune de Badevel d'une bande d'une largeur d'environ 6 mètres de large au sud de la parcelle AC 494, correspondant à l'emprise du chemin actuel, et ceci au tarif du marché, charge à la commune de prendre en charge les frais d'arpentage et de géomètre relatif à cette opération d'acquisition. Il est possible que des corrections de cadastre soient effectuées à cette occasion pour rétablir des erreurs anciennes d'occupation du domaine public.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de mandater l'Etablissement Public Foncier (EPF) afin de pouvoir organiser au bénéfice de la commune l'acquisition d'une bande d'environ 6 m de large au sud de la parcelle AC 494, afin que la commune puisse en faire l'acquisition dans les meilleures conditions possibles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec :

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **VOTE** l'acquisition d'une portion d'environ 6 m de large au sud de la parcelle référencée AC 494 sur l'emprise actuelle de la rue des Beaux Prés.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à cette acquisition.

Pour copie conforme

Certifié exécutoire après le dépôt en sous-préfecture de Montbéliard
le 31 mars 2023 et publication ou notification le 31 mars 2023

Le Maire,

The image shows a circular official stamp of the 'MAIRIE DE BADEVEL' with the number '25490' at the bottom. To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Samuel Gomes'.

Samuel GOMES